



Rumilly, le 24 mai 2017

Rencontre de quartier Les Collines du jeudi 18 mai 2017 COMPTE-RENDU

Développées depuis 2011, les rencontres de quartiers sont un lieu de débat, d'expression et de propositions pour qu'élus et habitants abordent ensemble les questions relatives à la gestion de la ville et de ses quartiers.

La ville a été découpée en six quartiers et deux rencontres auront lieu par quartier d'ici 2020.

Cette rencontre de quartier consacrée au quartier « Les Collines » rassemble les habitants de de la route de Massingy, des collines hautes et des collines basses.

Les élus référents sont Viviane Bonet, Serge Parrouffe, Alain Mollier, Tiziana Rossi, David Charvier, Stéphanie Golliet-Mercier, Michel Brunet et Gaël Chevallier.

La rencontre se déroule en deux temps avec une information sur les projets en cours de l'équipe municipale puis un jeu de questions/réponses à partir des questions posées par les habitants en direct ou à l'avance s'ils souhaitent une qualité de réponse plus approfondie.

M. le Maire souhaite la bienvenue, remercie les personnes présentes et développe en introduction les grands chantiers et projets sur lesquels l'équipe municipale porte ses efforts actuellement :

- **Le chantier de l'ancien hôpital.** M. le Maire aborde l'aménagement du site de l'ancien hôpital, projet phare du mandat où s'implanteront des commerces et des logements. Les travaux préparatoires de désamiantage, initialement prévu pour le mois de septembre, débiteront dès le mois de juillet. La démolition débutera courant septembre. Une réunion publique aura lieu au mois de septembre afin d'informer le public des différentes phases du projet, ainsi que leur impact sur la vie quotidienne.
- **Les écoles.** La nouvelle carte scolaire sera mise en place à la rentrée 2017. Les écoles ne fonctionneront plus par niveaux mais par cycles complets avec des classes allant du CP au CM2. Ainsi, un quartier sera affecté à une école pour favoriser la mixité sociale et trouver un meilleur équilibre des effectifs dans chaque école. Monsieur le Maire évoque également le futur collège qui ouvrira pour la rentrée 2018.
- **Les travaux.** M. le Maire informe que les travaux d'agrandissement de l'école Joseph Béard débiteront début juin pour créer 4 classes maternelles supplémentaires. Il s'agit du seul groupe scolaire qui regroupe les maternelles et les élémentaires. Egalement en cours, la salle de boxe obsolète a été démolie et sera reconstruite prochainement. L'ancienne mosquée sera également démolie cette année pour agrandir le parking de l'école Joseph Béard.

M. le Maire propose ensuite de parcourir par rues ce quartier coupé en deux par la Néphaz, pour visualiser les problèmes de chacun. S'engagent ainsi les questions-réponses avec le public.

Rue de Verdun

Un habitant propose de construire un rond-point au carrefour de la rue de Verdun et du boulevard de l'Europe.

Une étude générale a été faite sur l'ensemble du boulevard de la rocade. Les spécialistes ont estimé que les deux extrémités étaient les plus importantes. C'est ainsi que le giratoire Nord a

permis de fluidifier la circulation. Néanmoins, les experts ont déconseillé de mettre des ronds-points ailleurs sur le boulevard pour ne pas créer d'embouteillages au niveau des routes perpendiculaires. Les carrefours de Massingy et de Cessens ne sont ainsi pas prioritaires pour l'instant, mais le Maire confirme la nécessité de les sécuriser.

Un habitant signale que les voitures et même les cars passent au rouge.

M. le Maire demande aux habitants de noter la plaque et de le signaler à la mairie en temps réel. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de délation, mais de service civique et insiste sur le fait que la mairie et les habitants doivent être partenaires pour que les choses avancent plus vite. Par ailleurs, le Maire a soumis une demande de radar de feu à la préfecture et rappelle que passer au feu rouge est passible d'une contravention avec un retrait de 4 points sur le permis de conduire et une amende de 135€.

Avec l'augmentation de la population, les bouchons et les incivilités augmentent. Des conducteurs roulent sur le trottoir au niveau du feu pour aller vers Super U.

Pour faire face à la pression démographique en Haute-Savoie, la collectivité a l'obligation de construire. S'il faut mettre du mobilier urbain tout autour du carrefour, ce sera fait.

Un habitant s'interroge sur un projet de lotissement vers la rue de Robesson et sur les problèmes de circulation des camions et d'accès pour les riverains.

Le Maire répond qu'aucun projet n'est lancé pour l'instant, et que pour toute construction, la mairie est garante du trajet des camions.

Sur la route départementale, les 4 mètres de recul obligatoires pour les portails ne sont pas toujours respectés.

Cette obligation ne porte que sur les nouveaux permis. Les clôtures existantes avant la réglementation peuvent rester en place.

Carrefour de Savoiron

Rien n'est signalé. La signalisation et les zébrures fonctionnent bien.

Un habitant note qu'un terrain derrière Hyper U et Savoiron a été défriché et se demande si un projet est en cours.

Monsieur le Maire répond que le terrain a été nettoyé car les voisins se plaignaient des rats. Il confirme qu'aucun permis n'est déposé et qu'il n'y a pas d'agrandissement d'Hyper U prévu.

Les corbeaux

Le Maire constate que les corbeaux provoquent de vraies nuisances. Des solutions ont été recherchées (intégration de buses, pièges...), mais sont loin d'être satisfaisantes. La seule solution efficace semble être de couper les arbres et de supprimer les niochis.

Pour exemple, de grands peupliers ont été coupés derrière les Pérouses et les corbeaux sont partis. La mairie souhaite poursuivre cette action sur les terrains privés en se rapprochant des propriétaires et voir quels grands arbres sont concernés. Il s'agit de décourager les corbeaux. Par ailleurs, les chasseurs sont autorisés à tirer.

Difficulté de stationnement au domaine des Poètes, vers l'école Jeanne d'Arc

Le Maire rappelle que le stationnement le long de la rue est autorisé. La commune n'a pas pour vocation de financer le stationnement privé. Dans d'autres villes, il n'y a qu'un parking par logement, et en Haute-Savoie compte-tenu du coût du foncier, au-delà de deux places, les ménages n'ont pas les moyens d'acheter.

Il rappelle qu'en centre-ville comme bien d'autres communes les habitants doivent faire 10 minutes à pied pour rentrer chez eux.

Route de Combachenex

Un habitant relève la dangerosité du carrefour au niveau de la route de Combachenex et la rue de Verdun.

La municipalité attendait les containers semi-enterrés pour aménager le carrefour. Le problème est que les investissements ont été gelés avec la fin du SITO. M. le Maire reconnaît que ce carrefour n'est pas adapté. Faudra-t-il faire un plateau ? Un petit rond-point ? Le Maire propose d'en reparler d'ici un an avec les nouveaux budgets.



Beaucoup de camions empruntent la route de Combachenex pour aller à Massingy. Pourquoi ne prennent-ils pas la route départementale ?

Le maire suppose qu'ils montent par Combachenex et descendent par la route départementale pour ne pas se croiser. La mairie peut éventuellement discuter avec les entreprises et faire un arrêté pour les obliger à prendre un autre itinéraire, quand il y en a un.

Des habitants demandent de faire un trottoir sur la gauche en montant sur la route de Verdun après le carrefour de Savoiron.

Le Maire propose de faire un passage avec du grave-bitume, moins coûteux.

Un habitant demande la raison des travaux sur cette route.

Le Maire explique qu'il s'agit de l'installation de la fibre optique par le Syane (voir p4).

Route de Cessens

Il y a eu un accroissement considérable des habitations. Les principales difficultés sur cette route résident en des problèmes de vitesse, de circulation piétonne et d'eaux pluviales.

Que faire pour les eaux pluviales ?

Les eaux pluviales sont un vrai problème à Rumilly car le réseau d'eau est très ancien et non adapté à l'accroissement de la ville. Un schéma général de rénovation des réseaux d'eau pluviale a été réalisé l'année dernière avec un budget total estimé à environ 20 millions d'euros. La modernisation du réseau a commencé par le bas de la ville et les problèmes sont traités au fur et à mesure. Pour l'instant, des curages de fossés sont effectués pour empêcher l'eau d'aller sur la route et de former des plaques de verglas dangereuses.

Le Maire encourage les habitants à appeler la mairie dès qu'il y a un trouble ponctuel afin qu'il soit traité en urgence.

L'intersection avec le chemin de Chavannes est dangereuse, les habitants proposent de mettre un stop.

Au niveau de la sécurité routière, les stops sont accidentogènes car les personnes prioritaires ont tendance à rouler plus vite. Deux solutions restent efficaces : les contrôles de gendarmeries et la mise en place de priorités à droite qui font ralentir.

Une habitante signale qu'il n'y a pas de panneau 50 sur la route de Cessens.

Le maire rappelle qu'en ville, la limite est de 50 km/h par défaut, partout.

Par endroits la route de Cessens est étroite, ce qui rend dangereux le croisement avec les camions et les cars, qui roulent vite et au milieu de la route.

Le Maire informe que le fait d'élargir la route entraîne des vitesses encore plus excessives. Les habitants proposent la mise en place de chicanes et de radar pédagogique, le Maire approuve.

Une habitante demande la création d'un trottoir au niveau du chemin des Guérons, pour sécuriser les piétons et les enfants qui se rendent à l'arrêt de car.

M. le Maire informe les habitants que le Département a pour objectif de soutenir les communes rurales, pas les villes. La collectivité n'a pas le budget pour faire des trottoirs, à moins d'augmenter la taxe d'habitation. Les seuls travaux réalisés actuellement au niveau des trottoirs sont pour les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. Le Maire reconnaît qu'il faut sécuriser les piétons, mais il n'est cependant pas possible de créer un passage aux normes dans cette zone.

Les habitants questionnent le maire sur l'assainissement.

La gestion de l'eau et de l'assainissement relève de la compétence de la Communauté de communes. Cette gestion a été déléguée pour le compte de Rumilly à l'entreprise privée Véolia par délégation de service public. Une étude est en cours pour définir un schéma général d'assainissement. Ce schéma doit permettre de gérer l'existant en définissant les priorités et surtout de choisir où installer les logements futurs. Certains secteurs n'auront jamais d'assainissement collectif et resteront en assainissement individuel.

M. le Maire rappelle que la seule obligation pour les collectivités est d'amener l'électricité et l'eau potable.

A qui incombe l'entretien des regards d'eau pluviale ?

A la Communauté de communes. Pour toute question relative aux regards et à l'eau pluviale, nous vous invitons à écrire à la Communauté de communes, et mettant en copie la Ville de Rumilly.

Est-il prévu d'autres lotissements au lieu-dit de Chavannes ?

Le dernier PLU voté il y a 4 ans devait perdurer 10 ans. Un terrain passé en zone « U » a vocation à être construit.

Le futur plan local d'urbanisme intercommunal va se substituer aux PLU communaux. Les terrains en zone « U » sont rarement remis en cause, et il y a peu de chance que les terrains non-constructibles actuellement le deviennent. L'objectif de ce PLUi est de fixer une limite d'urbanisation : à l'intérieur du périmètre urbain on construit, à l'extérieur on ne construit plus.

Le lieu-dit « Vers Motte » n'a jamais eu de signalétique.

Ce sera fait.

Comment une commune décide de nommer une impasse ou une route ?

C'est souvent sur proposition des habitants. Il y a également une recherche sur la cohérence avec le lieu-dit.

Il n'y a plus de boîtes aux lettres postales dans le quartier.

Il n'y a aucune obligation pour la Poste d'installer un nombre minimum de boîtes aux lettres dans les communes. Le Maire fera cependant remonter la demande.

Les habitants de ce quartier sont nombreux à ne pas recevoir le Rumilly.com.

Nous avons changé plusieurs fois de prestataires. Les distributeurs s'arrêtent aux panneaux de fin d'agglomération. Le service Communication fait le nécessaire régulièrement, et encore récemment. Le bulletin municipal reste disponible en mairie et sur le site de la ville www.mairie-rumilly74.fr, même si cette réponse n'est pas très satisfaisante !

Il n'y a pas beaucoup de débit internet.

Le schéma d'aménagement numérique départemental est réalisé par le Syane, un organisme issu du Département. Il dessine les grandes artères du futur haut-débit par fibre optique. Progressivement, ce réseau se met en place :

- 2018 : les professionnels, artisans et aux zones d'activité
- 2019 : le centre-ville
- Dès 2020 : les zones périphériques

La municipalité souhaite rencontrer le Syane pour voir s'il est possible de privilégier ceux qui sont éloignés du central, plutôt que ceux du centre-ville où le débit est déjà suffisant. Le maire invite les habitants à consulter le site du Syane pour prendre connaissance de la carte du planning prévisionnel des travaux.

Les gens déposent leurs ordures dans nos containers à ordures marron.

Le maire n'a rien à proposer. D'autant qu'avec les containers semi-enterrés, les gens prennent l'habitude de déposer leurs ordures sur leur trajet.

Les poteaux d'électricité sont penchés route de Cessens. EDF est venu constater et rien depuis.

La collectivité l'a également signalé.

Route de Bessine

Il faudrait tondre les bords de route pour la visibilité et venir curer les fossés.

Les services viennent de le faire, comme chaque année en mai et en juillet.

Après l'OSCAR, la voie piéton est rétrécie et dangereuse pour les piétons. Les voitures se serrent pour se croiser et les haies empiètent sur la route. Il faudrait continuer la voie avec les barrières de protection en redescendant la route.

Le Maire prend note de faire couper les haies et de rallonger le chemin avec les barrières.

Sur le haut de la route, un arbre est tombé sur les fils électriques au mois de mars, et rien n'a été réparé.

Les services techniques se rendront sur place pour constater et contacter EDF.



Est-il possible de réguler les feux en bas de la route de Cessens pour que les véhicules venant de la route de Bessine puissent passer ?

M. le Maire évoque le projet d'une route transversale Cessens / Massingy / Bessine pour désengorger le boulevard. Celui-ci avait été abandonné suite à la pétition d'un quartier.

Le principe de laisser passer chacun son tour un véhicule commence à rentrer dans les mœurs et régule le trafic naturellement.

Route du gai moulin

La route est abîmée depuis les travaux des nouvelles constructions.

La réfection de la route de Bessine est terminée, nous n'avons pas les moyens de prolonger sur la route du gai moulin pour l'instant.

Des arbres en bordure de route touchent dangereusement les fils électriques, et un se déracine à côté d'une maison.

Nous allons regarder s'il s'agit du domaine public ou privé pour déterminer qui doit intervenir.

Il est difficile de se croiser avec les cars sans rouler dans le fossé.

Des zones de croisement sont à l'étude.

Chemin du Galet

Il n'y a ni éclairage ni trottoirs, c'est très dangereux pour rentrer chez soi.

Le problème sera signalé aux services techniques qui se rendront sur place pour constater.

L'eau pluviale rentre dans une buse, mais ne ressort pas de l'autre côté.

Les Services Techniques se rendront sur place et contacteront Véolia.

Il y a un fossé en ciment qu'on ne voit pas quand on recule pour manœuvrer.

Nous allons voir s'il est possible de mettre une glissière de sécurité.

Les questions étant épuisées, M. le Maire remercie l'assemblée en rappelant qu'en dehors des rencontres de quartier, les citoyens sont invités à faire des remontées d'information sur ce qu'ils observent sur leur commune via le site internet ou à l'adresse contact@mairie-rumilly74.fr. Ils peuvent également prendre contact avec les adjoints.

